



4 ccd signer pour 2 mois de travail

Par **mikeydonald**, le **18/07/2015 à 22:54**

bonjour j'ai une question a poser car sa me trotte dans la tête, depuis le 6/07/15 jusqu'au 6/09/15 je suis en cdd mes mon employeur ma fait signer 4 contrat pour une durer de 2 mois et 1 semaine pour remplacer des personnes en congés a t-il le droit ?? car on ma dit que ces 2 contrat et le 3éme en cdi!!je doit lui demander mon cdi ou pas,et mon employeur ma dit cas la fin de mon contrat j'aurai une carence mes de combien de temps aussi!! sa carence la ne serai pas pour éviter de m'embaucher, dois-je lui retourner le bureau sur la gueule ou pas [smile4] je plaisante. merci d'avance pour vos réponse.

Par **moisse**, le **19/07/2015 à 08:07**

Bonjour,rnS'il s'agit de contrats signés en remplacement de salariés effectivement absents et dénommés, cette succession n'est en rien illicite.